

**COMITE SYNDICAL
CONCESSIONS
Délibération n°12**

SEANCE DU 15 Décembre 2025

L'an 2025, le 15 décembre à 10H, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pouvoirs : 2

Excusés : 6

Membres votants : 53

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE GRDF POUR L'ANNEE 2024

Le Président informe l'assemblée que GRDF a présenté son compte rendu annuel des concessionnaires 2024 à l'occasion de l'Exécutif du 8 Septembre 2025.

Le compte rendu d'activité s'intitule « nouvelles données pour une nouvelle donne » conformément au Décret en vigueur. Ce CRAC, je vous le rappelle, a été établi dans la concertation afin de traduire des données utiles et d'approfondir le dialogue entre concédant et concessionnaire. Il rend ainsi mieux compte de :

- Patrimoine de la concession
- Gestion du réseau et de la clientèle
- Economie du service

Le Syndicat apporte une attention permanente sur les critères suivants et ne manque pas de rappeler à l'ordre le cas échéant le concessionnaire sur ses obligations en la matière :

- Les usagers de la concession :
 - 25 471 usagés, en baisse de 1.3% par rapport à 2023 (-343 usagers, -337 contrats T1/T2, -6 contrats T3 et contrats T4 stables)
 - 874 GWh d'énergie acheminée, en augmentation de 17 GWh par rapport à 2023, (+ 2 %). Cette hausse s'explique par un hiver plus rigoureux et par un relâchement des efforts de sobriété énergétique par rapport à l'an dernier, malgré une baisse du nombre de contrats.
 - Trois sites de production de biogaz, d'une capacité d'injection de 612 Nm³/h, ont injecté 18 GWh, couvrant ainsi 2 % des besoins de la concession
- L'évolution technique du patrimoine

Le linéaire total du réseau s'établit à 683 Km de canalisations, en augmentation d'un Km.

Un réseau jeune et de bonne qualité malgré quelques linéaires sensibles :

- 4 842 m de réseau basse pression et 678 km de réseau moyenne pression.
- 385m de réseaux en cuivre âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 48 ans.
(- 8m / 2023)
- 556 m de réseaux en fonte ductile âgés exploités en MPB, âgé en moyenne de 44,6 ans.
(- 235m / 2023)
- 565 km de réseaux polyéthylène. (Inchangé par rapport à 2023)

Ouvrages de branchement vulnérables (CPT) à quantifier, impact des risques retrait/gonflement des argiles et inondation à éclaircir par le concessionnaire.

Absence de base de données constituée pour les branchements individuels de la concession.

Une cohérence des ouvrages entre base technique et inventaire patrimonial à améliorer, en particulier :

- Connaissance des branchements individuels (report sur le plan).
 - Connaissance des branchements collectifs (report sur le plan).
 - Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock).
 - La longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)
- Le compte d'exploitation :
- Résultat net positif en nette amélioration à + 522 k€ (Rappel 2023 -1 101 k€), en forte hausse en lien avec la hausse de la consommation
 - Hausse des recettes d'acheminement, 9 275 k€ (+ 1 1914 k€ (soit +14.7%))
 - La concession est affectée par la péréquation tarifaire à hauteur de 493 k€.
- Les travaux du concessionnaire :
- Des investissements pour raccorder de nouveaux usagers de 504 k€ dont 1 k€ de remise gratuite tiers (+ 125 %)
 - Des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages de 253 k€ (+ 9%).
 - Des investissements pour déplacement d'ouvrages de 148 k€ (+ 405%).
- Surveillance et sécurité des ouvrages :
- Linéaire de réseau à surveiller sur l'exercice : 273 km, sur un linéaire total de 683 km.
 - Linéaire surveillé sur l'exercice : 228 Km
- Signalements et incidents :
- 379 incidents (-8.2%) sur ouvrages exploités par le concessionnaire, dont 365 incidents hors causes exogènes (malveillance, actes volontaires et dommages).
 - 459 usagers coupés, en hausse de 26 % par rapport à 2023
- Valorisation du patrimoine concédé sur zone historique :
- Valeur brute de 70,4 M€ hors ouvrages interfaces clients dont 7,2 M€ de financement concédant via les remises gratuites de tiers

Les membres du Comité Syndical décident

- ✓ de prendre acte du CRAC gaz 2024.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le